

Pièces justificatives à joindre avec ma demande

Les pièces OBLIGATOIRES POUR TOUTE DEMANDE

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, son parent(e) doit remplir ce formulaire pour elle.

Si la personne a plus de 18 ans à une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'un(e) de la MDPH.

Vous devez remplir 2 documents distincts : un formulaire de demande et un dossier.

En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sous sa forme complémentaire (AEEH-C) ou en cas de surcoût.	Remboursement d'abonnement complémentaire (RACF) ou ACFP.
Allocation aux adultes handicapés (AAH) sous sa forme complémentaire.	Prêt personnel de solidarité - prêt à taux zéro.
Écarts invalidité inclusion (soutien financier et matériel, accompagnement pour permettre l'accès à l'école, à la formation, à l'emploi, à la vie sociale).	Département professionnel ou formation professionnelle.
Allocation sans condition de ressources (ASRC) ou Allocation de solidarité (AS) ou Allocation de solidarité (AS) ou Allocation de solidarité (AS).	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
Indemnité de compensation du handicap (ICPH).	Allocation pour l'aide à l'autonomie (AAH) des parents ou leur équivalent.

Que dois-je remplir ?

- Si vous êtes parent(e) de la personne concernée à la MDPH.
- Si vous êtes titulaire, administrateur, bénéficiaire ou non d'un mandat de protection.
- Si vous êtes titulaire d'une situation de protection juridique de la personne concernée.
- Si vous êtes titulaire d'une situation de protection juridique de la personne concernée.
- Si vous êtes titulaire d'une situation de protection juridique de la personne concernée.
- Si vous êtes titulaire d'une situation de protection juridique de la personne concernée.

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Non

Le formulaire de demande complété

Certificat médical

À joindre à une demande à la MDPH

Article L1136, du 1^{er} juillet 2010 de la loi de réforme de la profession médicale et de la loi n° 2010-1024 du 12 août 2010 relative à l'organisation de la profession médicale.

À l'attention du médecin

Ce certificat médical, en fonction des données complémentaires, sert à valider la demande de la personne concernée pour qu'elle puisse bénéficier de la MDPH.

Il est établi à l'initiative du médecin généraliste de la MDPH par un médecin de la MDPH ou un médecin de la MDPH agréé par la MDPH.

Il est établi à l'initiative du médecin généraliste de la MDPH par un médecin de la MDPH ou un médecin de la MDPH agréé par la MDPH.

Il est établi à l'initiative du médecin généraliste de la MDPH par un médecin de la MDPH ou un médecin de la MDPH agréé par la MDPH.

Il est établi à l'initiative du médecin généraliste de la MDPH par un médecin de la MDPH ou un médecin de la MDPH agréé par la MDPH.

À l'attention du patient

Vous devez remplir ce document et le joindre à votre dossier de demande.

Vous devez remplir ce document et le joindre à votre dossier de demande.

Vous devez remplir ce document et le joindre à votre dossier de demande.

Vous devez remplir ce document et le joindre à votre dossier de demande.

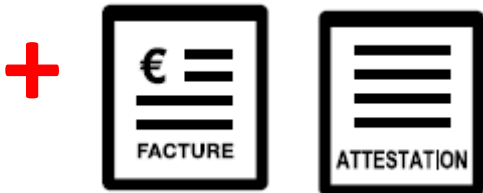
À joindre à ce document

Vous devez remplir ce document et le joindre à votre dossier de demande.

Le certificat médical daté de moins de 6 mois



Une copie recto/ verso du justificatif d'identité de la personne concernée par la demande



Un justificatif de domicile

Facture (EDF, téléphone, eau, gaz **ou** quittance de loyer)

Si vous êtes hébergés chez un tiers : son justificatif de domicile + attestation sur l'honneur d'hébergement



Attestation de jugement de protection juridique (si concerné)



Bilan ophtalmologique

(Uniquement en cas de **déficience visuelle** avec un retentissement significatif)

Audiogramme

(Uniquement en cas de **problèmes auditifs**)

Les pièces **COMPLEMENTAIRES** nécessaires à l'évaluation en fonction des demandes

Pour une demande d'Allocation adulte handicapé (AAH) et complément de ressources :

- Un curriculum vitae actualisé (CV)
- Si vous bénéficiez d'un avantage invalidité, de vieillesse ou d'une rente accident de travail* : Une copie de la notification d'attribution (ou de refus) de chacun de ces avantages + le dernier avis de paiement + le récépissé de la demande de dépôt.
- Si vous êtes inscrit à Pôle Emploi* : tout document justifiant de cette inscription.
- Si vous êtes bénéficiaire du RSA* : une copie du contrat d'insertion.

Pour une demande relative à l'emploi et à l'orientation professionnelle :

- Un curriculum vitae actualisé (CV)
- Les coordonnées de la médecine du travail
- Si vous êtes inscrit à Pôle Emploi : tout document justifiant de cette inscription.

Pour une demande de Prestation de compensation du handicap (PCH) ou de renouvellement de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Le dernier avis d'imposition (copie recto/verso)
- L'attestation d'attribution d'une Majoration tierce personne (MTP) : pension d'invalidité, vieillesse, rente accident du travail
- Un Justificatif de fonction élective (le cas échéant)

Attention, il ne faut jamais faire l'acquisition d'aide technique, ni réaliser l'aménagement d'un véhicule ou d'un logement avant le dépôt de la demande à la Maison départementale de l'autonomie, sans quoi votre demande sera rejetée.